



DDT du Lot
Service Eau Forêt Environnement
Police de l'eau,
DPF, Navigation

AVIS A LA BATELLERIE

Cahors, le 22/10/2018

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2015-60 du 30 mars 2015

LOT AVAL

FERMETURE TOTALE DE LA NAVIGATION

Section de voie : SOTURAC - ALBAS

CHOMAGE DES ECLUSES

DDT46 / 2018 / n° 7

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME

[tous les usagers]

DU CHOMAGE DES ECLUSES
(FRANCHISSEMENT DES ECLUSES INTERDIT)

A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018

FAIT OBLIGATION

[à tous les usagers]

DE RESPECTER LA DATE DE FERMETURE DES ECLUSES.

Commentaire :

La navigation dans un bief s'effectue au risque et péril de l'utilisateur. La mise à l'eau des bateaux et autres embarcations s'effectue à partir des cales de mises à l'eau situées dans chaque bief.

La navigation de nuit est interdite, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité en charge de la police de la navigation.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE
L'ingénieur de l'Agriculture et de
l'Environnement

Guy VERGNES

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Jusqu'au prochain avis à la batellerie.